

## Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Nous nous proposons dans le cadre du présent numéro de notre baromètre de la microfinance de se focaliser principalement sur l'évolution des indicateurs de risque des six générations de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire. Pour rappel, il s'agit des générations des mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août (CF: Baromètres de la microfinance n°13 & 14).

Au 30 avril 2021, le PAR 30 global des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, s'est établi à 10,73% contre une valeur de 1,95 % seulement pour l'ensemble des microfinancements qui n'en ont pas fait l'objet. Un tel écart si élevé, n'est pas imputable seulement aux difficultés de remboursement rencontrées par certains clients bénéficiaires d'un moratoire suite à l'aggravation de la crise sanitaire précipitée par les nouvelles vagues du coronavirus, mais aussi à la diminution progressive de l'encours, des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire.

Cette analyse initiale de l'évolution des indicateurs de risque a été complétée par une seconde étude qui a consisté à figer l'encours initial de chaque génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, et lui rapporter les PAR 01 et PAR 30 y afférents libellés en TND. Une telle démarche, a permis de mettre en évidence l'évolution mensuelle du poids du portefeuille à risque de chaque génération par rapport à son encours de départ. En effet, au 30 avril 2021, le PAR 30 global des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, s'est établi à 2,85%, une valeur nettement tirée vers le bas par le PAR 30 de la plus importante génération de microfinancements parmi les six qui ont fait l'objet d'un moratoire. C'est la génération du mois de mai 2020, qui a porté sur un encours d'environ 421,6 millions TND, représentant plus de 37 % de l'encours total du portefeuille de toutes les IMF SA enregistrés au 30 mai 2020 et dont le PAR 30 s'est établi au terme du mois d'avril 2021 à seulement 1,41%.

L'évolution de tous les indicateurs de risque (PAR 01 & PAR 30 des IMF SA, PAR 01 & PAR 30 des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire... etc.), a montré que globalement, les IMF SA ont pu faire preuve jusque-là, d'une capacité avérée de résilience et de maîtrise des risques. Toutefois, cette capacité qui diffère notablement d'une IMF SA à une autre, n'est point à l'abri des sérieuses menaces que représentent les nouvelles vagues de la pandémie sévissant dans tous les gouvernorats de notre pays.

## Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

### 7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR  
Microfinance | BAOBAB Tunisie  
| ADVANS Tunisie | CFE Tunisie  
| ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL  
de Microfinance

187  
Agences

### 2 IMF-AMC sous forme associative

ASAD Tamweel | AKDI

06  
Agences

### 287 Associations de microcrédits (AMC)

Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

147 AMC (y compris ASAD Tamweel et l'AKDI) ayant bénéficié durant les cinq premiers mois de l'année 2021 d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis les 2 AMC mentionnées ci-dessus, toutes les autres sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

## Données des IMF SA du secteur :

**Au 31/03/2021 : 455 736 clients actifs auprès des IMF SA pour un portefeuille de 1 372,1 millions TND**

Le nombre de clients actifs des IMF SA et leurs encours ont enregistré deux taux de croissance annuels respectifs de **6,50%** et **27,56%**, entre la fin des premiers trimestres des années 2020 et 2021.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **19,77%** durant la même période en passant de **2 514 TND** à **3 011 TND**.

Les décaissements des IMF SA ont atteint **398,9 millions TND** durant le premier trimestre de l'année 2021 contre **304,5 millions TND** au cours de la même période de l'année 2020, enregistrant ainsi une augmentation de **31 %**.

Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de **12,66%** en passant de **3 086 TND** à **3 917 TND** entre mars 2019 et mars 2021.

Le nombre des crédits actifs des IMF SA est passé de **431,6 mille crédits** au 31 mars 2019 à environ **499 mille crédits** au 31 mars 2021 enregistrant un taux d'accroissement annuel moyen durant cette période de **7,53%**. Le montant de l'encours moyen par crédit actif a enregistré une augmentation moyenne de **19,46%** durant la même période en passant de **1 927 TND** à **2 750 TND**.

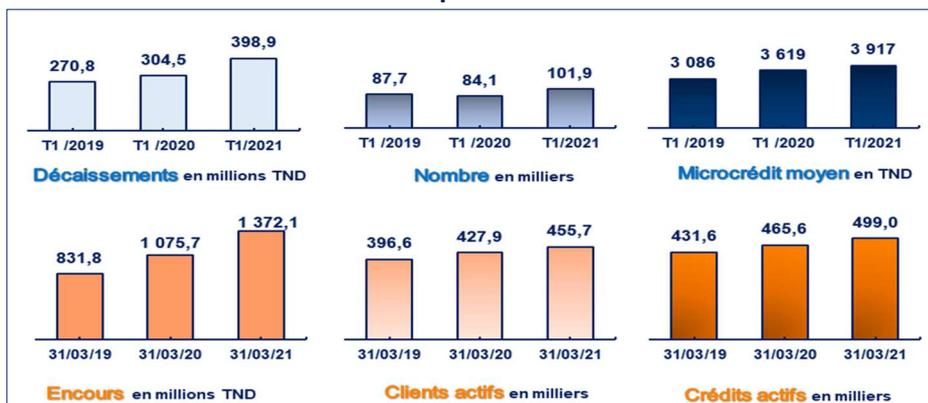
La part des hommes dans la valeur totale des microcrédits décaissés est passée de **54,6%** durant le premier trimestre de 2020 à **55,4%** durant le premier trimestre de 2021. En effet jusqu'à la fin du mois de mars 2021, environ **221 millions TND** correspondant à plus de **47 mille crédits**, ont été alloués à des hommes opérant dans tous secteurs confondus. Par contre, les femmes ont bénéficié d'environ **178 millions TND** soient **54,8 mille crédits** ce qui représente **53,8%** du nombre total des microcrédits accordés.

### Population active des IMF SA

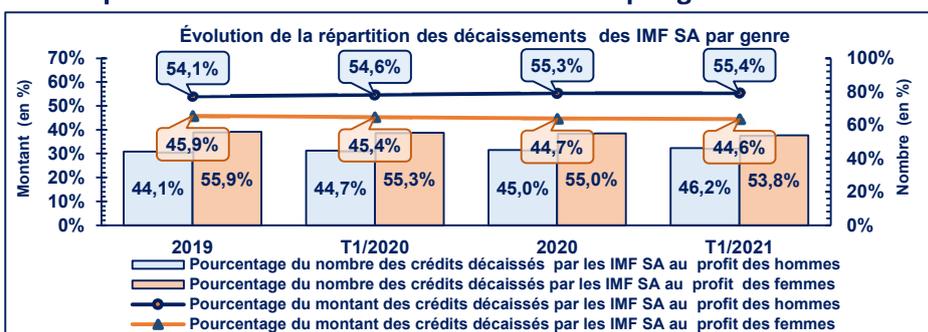
IMF SA	31/12/19	31/03/20	31/12/20 <sup>1</sup>	31/03/21	Taux de croissance	
	Valeur	Valeur	Valeur	Valeur	2020 2019	T1-2021 T1-2020
Encours des IMF-SA (Milliers TND)	1 038 276	1 075 661	1 308 318	1 372 127	26,01%	27,56%
Clients actifs des IMF-SA	422 737	427 904	447 250	455 736	5,80%	6,50%
Encours moyen / client (TND)	2 456	2 514	2 925	3 011	19,10%	19,77%

(1) Données provisoires (avant audit des comptes)

### Evolution des données statistiques consolidées des IMF SA



### Répartition des décaissements des IMF SA par genre



Le microcrédit moyen des femmes bénéficiaires s'est établi à **3 246 TND** au 31-03-2021, et il est resté inférieur à celui des hommes qui s'est élevé à **4 699 TND**.

Le montant du microcrédit moyen des IMF SA a enregistré un taux de croissance de **8,23%** en passant de **3 619 TND** à **3 917 TND** entre la fin des premiers trimestres des années 2020 et 2021. Les montants moyens des microcrédits alloués aux activités génératrices de revenus (AGR) et à l'amélioration des conditions de vie (ACV) se sont établis respectivement à **4 401 TND** et **1 846 TND** au 31-03-2021.

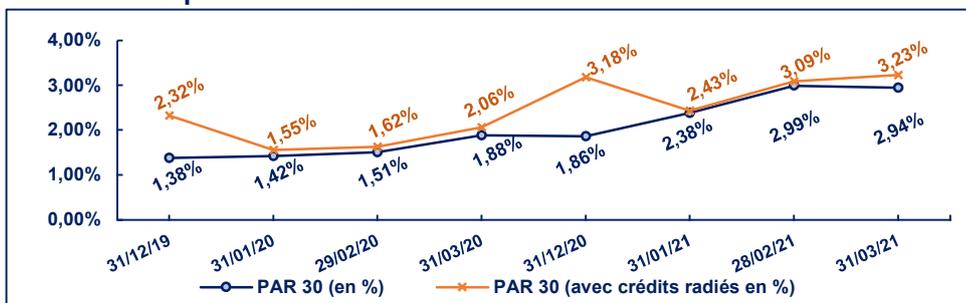
Période	Microfinancement moyen IMF SA	Microfinancement moyen AGR	Microfinancement moyen ACV	Microfinancement moyen des hommes	Microfinancement moyen des femmes
T1-2021	3 917	4 401	1 846	4 699	3 246
Année 2020	3 628	4 298	1 519	4 462	2 947
T1-2020	3 619	3 917	1 832	4 426	2 968
Année 2019	3 042	3 498	1 340	3 731	2 498

AGR : Activités génératrices de revenus ACV : Amélioration des conditions de vie (Unité: TND)

## Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA

Le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **2,94%** au 31-03-2021 contre **1,88%** et **1,86%** respectivement au terme des mois de mars et décembre 2020. Cette augmentation est due notamment aux difficultés rencontrées par certains clients suite à l'aggravation de la crise sanitaire.

Le PAR 30 avec intégration des crédits radiés s'est élevé à **3,23%** au 31-03-2021 contre **2,06%** et **3,18%** respectivement au terme des mois de mars et décembre 2020.



## ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DES CLIENTS DES IMF SA

Au 31/03/2021, le nombre des clients croisés IMFSA - (IMFSA - Banque ou Société de leasing) s'est élevé à **114 829 clients (sans doublons)**, soit **25,20%** des clients des IMF SA. Cette population détient un encours auprès des IMF SA de **531 millions TND** alors que son PAR 30 s'est élevé à **3,53%**.

Le nombre des clients croisés (IMFSA - [IMFSA - Banques ou Sociétés de leasing]) a enregistré une augmentation de **12,56%**, en passant de **102 016 clients** au 31-03-2020 à **114 829 clients** au terme du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021. Cette population est composée de clients croisés sans doublons (IMF SA - IMF SA) et (IMF SA - Banques...).

Le nombre des clients croisés (IMF SA - IMF SA) a enregistré une augmentation de **13,43%**, en passant de **16 137 clients** au terme du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2020 à **18 304 clients** au terme de la même période de l'année 2021. Cette population représente au 31-03-2021, **4,02%** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA détenant un encours d'environ **172,6 millions TND**, soit **12,58%** de l'encours des IMF SA.

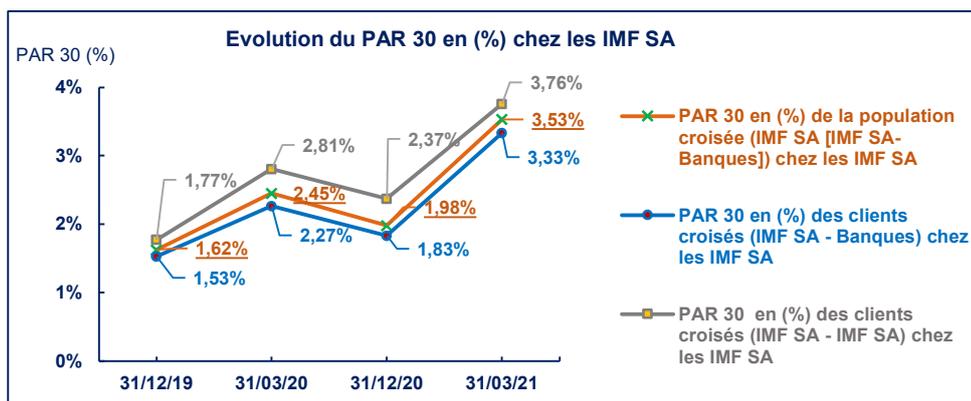
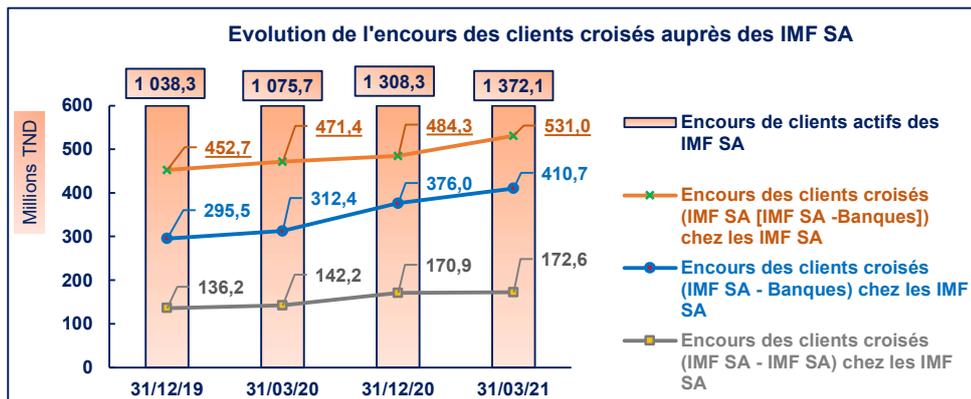
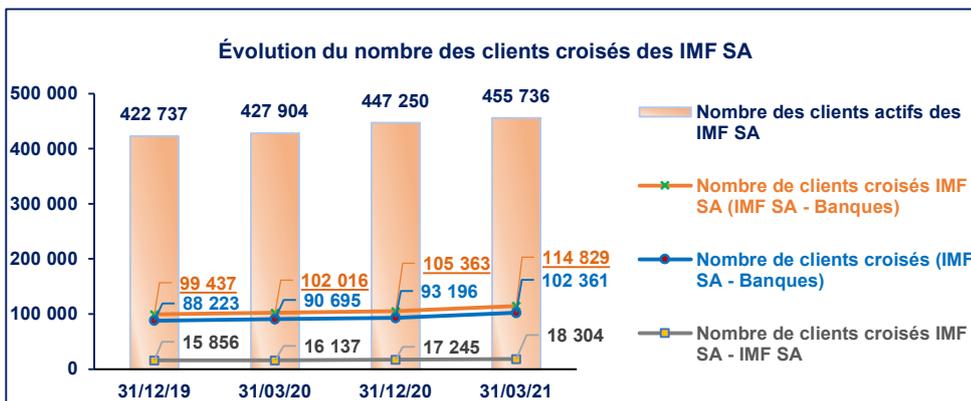
Le nombre des clients croisés IMF SA - Banques s'est établi au 31-03-2021 à **102 361 clients** contre **90 695 clients** une année auparavant. L'encours de cette population s'est élevé au 31-03-2021 à **1715,4 millions TND** et à environ **410,7 millions TND** respectivement auprès des banques et des IMF SA.

Entre mars 2020 et mars 2021, l'encours moyen par client croisé (IMF SA - IMF SA) et celui par client croisé (IMF SA - Banques) chez les IMF SA, ont enregistré respectivement une augmentation de **6,97%** et **16,49%**, en passant de **8 815 TND** et **3 444 TND** au 31-03-2020 à **9 429 TND** et **4 012 TND** au 31-03-2021.

Au terme du premier trimestre de l'année 2021, la population croisée (IMFSA - [IMFSA - Banques ou Sociétés de leasing]) représente **25,20%** de l'ensemble des clients actifs. Ces clients détiennent **38,70%** de l'encours des IMF SA. Ce pourcentage a enregistré une diminution de **11,68%** sur les douze derniers mois.

Chez les IMF SA, la qualité du portefeuille de ces clients croisés s'est dégradée de **108 points de base**. En effet, le PAR30 de cette population est passé de **2,45%** au 31 mars 2020 à **3,53%** au terme du même mois de l'année 2021.

Au 31-03-2021, les PAR 30 des clients croisés (IMF SA - IMF SA) et (IMF SA - Banques et/ou des sociétés de leasing...) se sont établis respectivement à **3,76%** et **3,33%**.

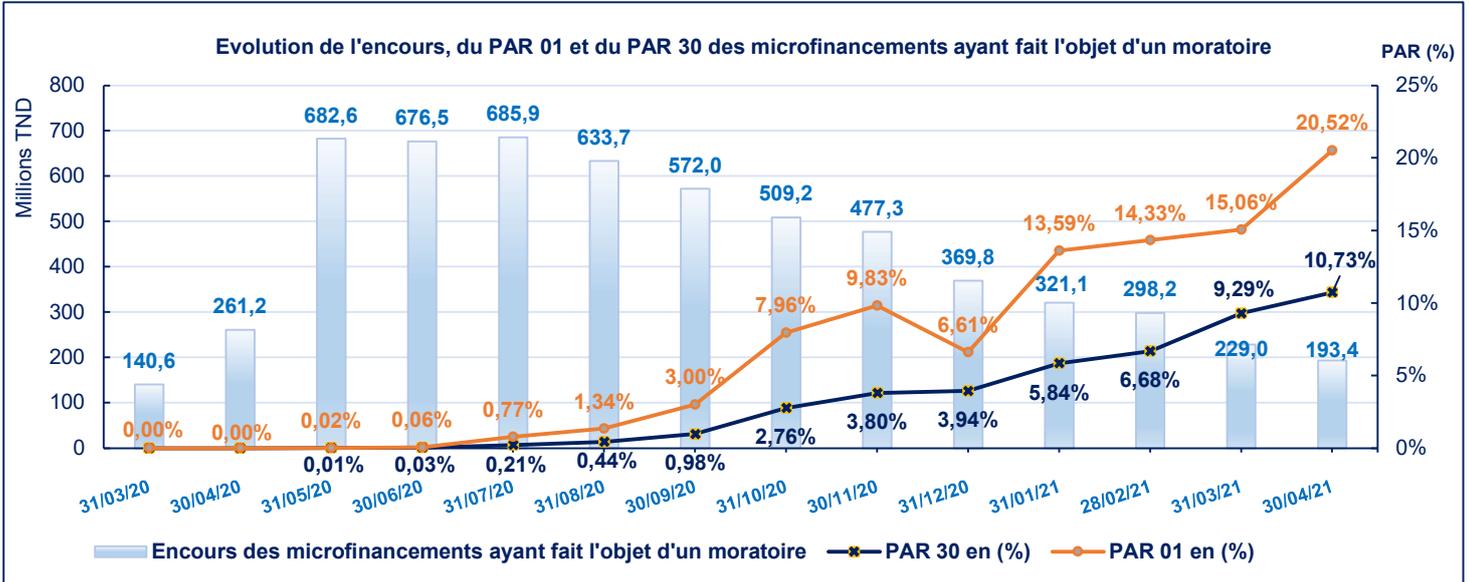


## Données sur le report des échéances de remboursement au 30 avril 2021

L'encours des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire s'est établi au terme du mois d'avril 2021 à **193,4 millions TND** représentant **13,93%** de l'encours global des IMF SA qui s'est élevé à cette même date à **1388,4 millions TND**.

Au 30-04-2021, le montant du PAR 30 des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, s'est élevé à environ **20,8 millions TND** représentant **52,30%** du PAR 01 des mêmes microfinancements et environ **47,16 %** du PAR 30 global des IMF SA.

En %, le PAR 30 des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, s'est établi au terme du premier quadrimestre de l'année 2021 à **10,73 %** contre une valeur de **3,94 %** enregistrée quatre mois auparavant. Cette dégradation notable, découle de la persistance des difficultés de remboursement rencontrées par certains clients en dépit du moratoire dont ils ont bénéficié et aussi de la diminution progressive de l'encours des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire.

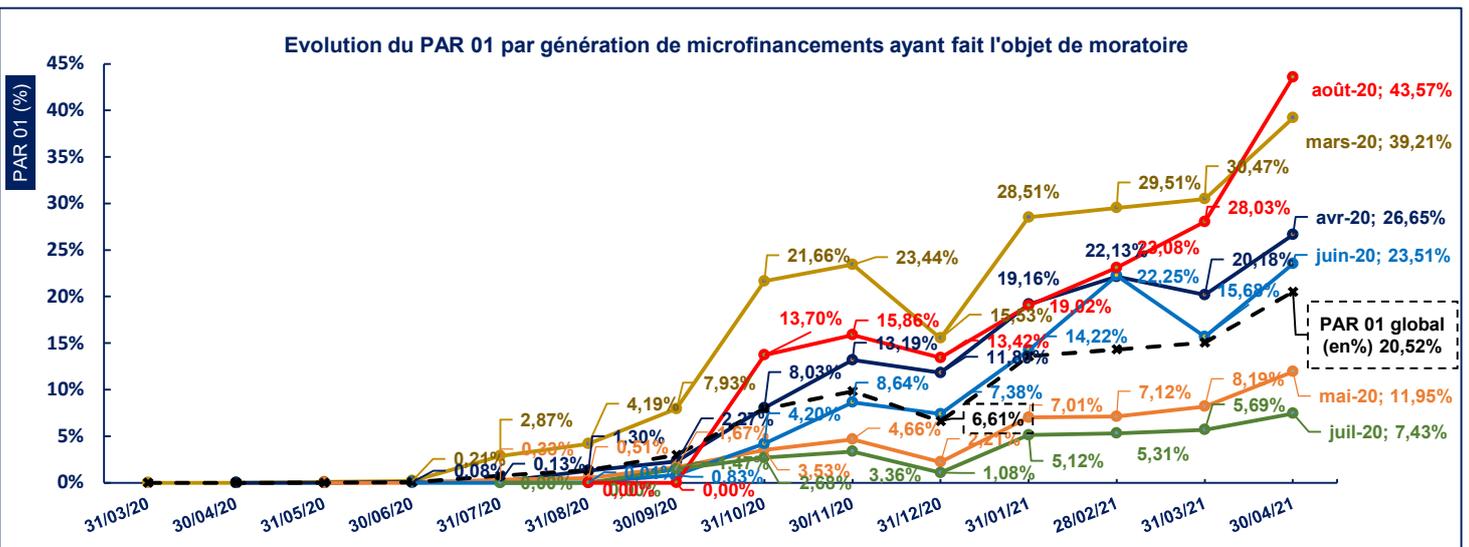


### Evolution du PAR 01 et du PAR 30 des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire par génération

Au 30-04-2021, le PAR 01 des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire s'est élevé à environ **39,7 millions TND** représentant **41 %** du PAR01 global des IMF SA qui s'est établi à cette même date à environ **96,8 millions TND**.

Les PAR 01 des quatre générations de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir des mois de mars, avril, juin et août 2020, se sont établis respectivement au 30-04-2021 à **39,21%**, **26,65%**, **23,51%** et **43,57%**, enregistrant ainsi, des valeurs supérieures à celle du PAR01 global de tous les microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, qui s'est établi à cette même date à **20,52%**. Les encours de ces quatre générations ont représenté au 30 avril 2021 respectivement, **21,10%**, **19,87%**, **0,64%** et **0,05%** de l'encours global à la même date, des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire.

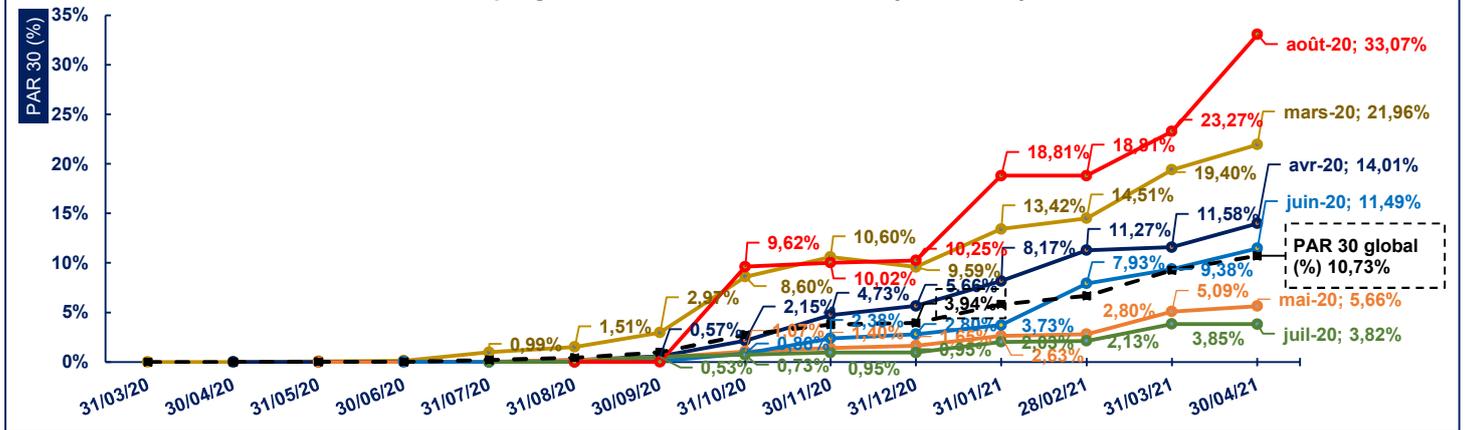
Au 30-04-2021, **54,13%** de l'encours global des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, relèvent de la génération du mois de mai 2020. S'établissant à **11,9%** au terme du premier quadrimestre de l'année 2021, le PAR01 de cette génération a enregistré une valeur inférieure à la moyenne de toutes les générations.



Le PAR 30 global des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, s'est établi à **10,73%** au 30-04-2021, enregistrant ainsi une valeur nettement supérieure au PAR 30 global des IMF SA et à celui des microfinancements n'ayant pas fait l'objet de moratoire, qui se sont établis respectivement à cette même date à **3,17%** et **1,95%**. Cet écart, n'est pas dû seulement aux difficultés de remboursement rencontrées par les clients suite à l'aggravation de la crise sanitaire amplifiée par les deux dernières vagues du coronavirus, mais aussi à la diminution progressive de l'encours des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire.

Les PAR30 des générations des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir des mois de mars, avril, juin et août 2020, se sont établis respectivement à **21,96%**, **14,01%**, **11,49%** et **33,07%** au 30-04-2021 contre une valeur inférieure à **6 %** enregistrée par chacune des deux autres générations de microfinancements. Cette situation n'est point préoccupante car la majorité des opérations de report relèvent de la génération du mois de mai 2020 qui a accaparé à elle seule au terme du mois d'avril 2021, **54,13%** de l'encours global des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire. En effet, le PAR 30 de cette génération s'est établi au 30-04-2021, à **5,66%** contre une valeur de PAR 30 global pour l'ensemble des IMF SA de **3,17%**.

Evolution du PAR 30 par génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire



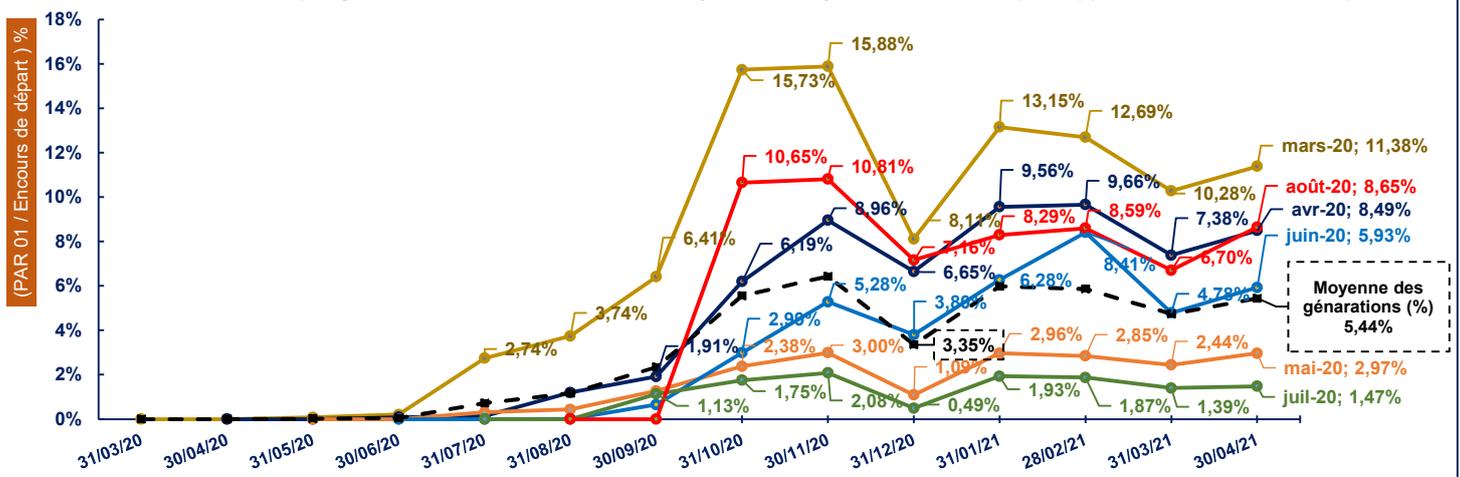
Evolution du PAR 01 et du PAR30, par génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, rapporté à leurs encours de départ

En dépit de la limite imposée par la variation à la baisse, qui est tout à fait normale, de l'encours des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, l'analyse de la qualité du portefeuille effectuée précédemment, a permis tout de même d'apprécier la capacité des IMF SA à maîtriser les risques engendrés par la crise sanitaire du coronavirus. Cependant, pour surmonter la limite sus indiquée, nous nous proposons dans ce qui suit, de figer l'encours de chaque génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire et lui rapporter les PAR 01 et PAR 30 y afférents libellés en TND. Une telle démarche est de nature à mettre en évidence l'évolution mensuelle du poids du portefeuille à risque de chaque génération par rapport à son encours de départ en le maintenant figé.

Le PAR 01 de la génération des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir du mois de mars 2020, rapporté à l'encours de ladite génération, a connu des valeurs relativement très élevées, atteignant un pic de **15,88 %** au 30 novembre 2020, enregistrant depuis cette date des variations irrégulières, et s'est établi au terme du premier quadrimestre de l'année 2021 à **11,38%** contre une valeur moyenne globale pour les six générations de **5,44 %**.

Le PAR 01 de la génération des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir du mois de mai 2020, rapporté à son encours de départ, a été contenu à des valeurs nettement inférieures à la moyenne générale des six générations. En effet, le PAR 01 de cette importante génération n'a jamais dépassé les **3 %** et s'est établi au terme du mois d'avril de l'année 2021 à **2,97 %** contre une moyenne globale pour l'ensemble des six générations de **5,44 %**.

Evolution du PAR 01 par génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, par rapport à son encours de départ



Le PAR 30 de la génération des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir du mois de mars 2020, rapporté à l'encours de ladite génération arrêté au terme de ce même mois, s'est élevé au 31-12-2020 à **5,01%**, a atteint **6,54 %** à la fin du mois de mars 2021 et s'est replié légèrement à la fin du mois suivant en s'établissant à **6,37%**.

Au terme du 1<sup>er</sup> quadrimestre de l'année 2021, le PAR 30 de la génération des microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire à partir du mois de mai 2020, rapporté à l'encours de départ de ladite génération, s'est élevé à seulement **1,41%** soit une valeur nettement moins élevée que le PAR 30 moyen des six générations, qui s'est établi à cette même date à une valeur de **2,85%**.

Evolution du PAR 30 par génération de microfinancements ayant fait l'objet d'un moratoire, par rapport à son encours de départ

